VILLE D'APT

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014 18 heures 00

-:-:-:-:-:-

RS/MG

N° 001663

Direction des affaires culturelles - Affectation de collections au musée municipal

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION: Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

<u>ABSENTS</u>: M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'enrichissement des collections constitue une mission permanente des musées de France, au titre de la loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par la délibération RS/VC n° 1105 du 14 décembre 2010, le Conseil a confirmé sa politique patrimoniale et muséographique en approuvant le principe du récolement des collections du musée dans la cadre du plan national de numérisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Noël DUVAL, directeur de la médiathèque municipale, a découvert fin novembre dernier, lors de travaux de classement du fonds ancien, un ex-voto représentant une scène d'accident. Il l'a alors confié au musée municipal, afin que celui-ci conserve cette pièce. Cet ex-voto se présente sous forme d'une aquarelle sur papier, collée sur une seconde feuille de papier, qui porte la mention « Ex-voto de reconnaissance à la vierge marie pour avoir sauvée Thérèse GIVAUDAN âgée de trois ans fille de Victor GIVAUDAN et Claire FEIRES GIVAUDAN sa mère. Miracle arrivé le 28 juillet 1840 ». Par la scène représentée, cet ex-voto se rapproche de celui de Marie Jean-Jean, conservé par le musée, représentant une scène d'accident de circulation similaire, survenu pour ce dernier, le 1^{er} mai 1841.

Monsieur le Maire souligne qu'il parait approprié que cette œuvre, mise au jour dans un bâtiment de la ville, soit conservée au musée municipal et intègre la collection existante, composée de 48 ex-voto peints.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que le musée municipal s'est vu proposer fin novembre dernier, l'acquisition d'un lot de faïences d'Apt de Joseph BERNARD. Celui-ci ce compose d'une bonbonnière, d'un grand plat et de douze petites assiettes, tous réalisés en terres mêlées et signés. Au regard de l'intérêt de cette acquisition pour les collections de la ville, de l'état et du prix proposé, ce lot a été acquis en décembre dernier pour une somme de 900€auprès de M. Bernard FAUDON, résidant à Gargas.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter aux collections du musée municipal et de faire inscrire à son inventaire l'ex-voto découvert dans le fonds ancien de la médiathèque municipale et le lot de faïences de Joseph BERNARD, après avis de la Commission Scientifique Régionale pour les acquisitions des Musées de France.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFEE

CONSIDERE l'intérêt de l'acquisition de ces deux collections pour le musée municipal.

APPROUVE l'affectation de l'ex-voto et du lot de faïences fines aux collections du musée municipal, ainsi que leur inscription à son inventaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches dans ce sens.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE Olivier CUREL